



(VAUCLUSE)

DÉCISION

Décision n° 940

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Demande de subvention auprès de l'État et de la Région SUD - Rénovation thermique des bâtiments municipaux

Affiché le : 6 mai 2020

Transmis aux conseillers municipaux le :

Vu, l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 et plus particulièrement son article 1^{er} précisant que le Maire exerce par délégation les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriale.

Vu, l'article L 2122-22 § 26 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

Considérant, que dans le cadre de sa politique environnementale, la commune rénove chaque année des équipements municipaux en remplaçant les menuiseries devenues obsolètes par des menuiseries double vitrage et qui répondent à des normes énergétiques d'excellence.

DECIDE

Article 1^{er} :

Qu'après les écoles GIONO et BOSCO, la halle aux grains, la Boucheyronne et une grande partie des menuiseries de la mairie, il est prévu de changer celles de l'école la Ruche en 2020 et les ouvrants côtés jardin public du rez-de-chaussée du Service Animation Jeunesse et de la Médecine Scolaire conformément au plan de financement détaillé ci-après :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Menuiseries école la ruche	54 166 €	ETAT	39 583,00 €	50
Menuiseries Service Animation Jeunesse	25 000 €	REGION	15 833,20 €	20
		Ville d'Apt	23 749,80€	30
Total dépenses	79 166 €	Total recettes	79 166,00 €	100

Article 2 :

De solliciter une subvention à hauteur de 39 583 € auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Ruralité pour le projet « Rénovation thermique des bâtiments municipaux » et une subvention à hauteur 15 833,20 € auprès de la Région SUD dans le cadre du CRET pour le projet « Rénovation thermique des bâtiments municipaux » ;

Fait à APT, le mardi 5 mai 2020

Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20200505-940-BF
Date de télétransmission : 06/05/2020
Date de réception préfecture : 06/05/2020

LE MAIRE
Mme Dominique SANTONI

